

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 FÉVRIER 2011**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 14 février 2011 à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Sylvain Tousignant, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Jean-Luc Labrecque
Réal Leclerc	Michel Lefebvre
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le Maire Jean-Marc Robitaille et Messieurs les conseillers Denis Poitras et Clermont Lévesque.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41;
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 12, 19, 26 janvier et 2 février 2011;
- Le certificat confirmant que le règlement numéro 473 (travaux d'installation d'une conduite maîtresse d'aqueduc (600 mm de diamètre) dans le boulevard de la Pinière et prévoyant un emprunt au montant de 6 797 350 \$) et du certificat confirmant que le cautionnement au montant de 226 207\$ dans le cadre du financement du stationnement de « Les Complexes Sportifs Terrebonne inc . » sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.
- La formule de divulgation modifiée des intérêts pécuniaires datée du 31 janvier 2011 de Monsieur Sylvain Tousignant.

**RÉSOLUTION NO : 059-02-2011**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 060-02-2011

**PROPOSÉ PAR :** Daniel L'Espérance

**APPUYÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté en retirant le point 7.6.

1. Ouverture de la séance (059-02-2011);
2. Adoption de l'ordre du jour (060-02-2011);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011 et des séances extraordinaires tenues les 17, 31 janvier et 7 février 2011 (061-02-2011);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Résolution déclarant la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant la semaine des Journées de la persévérance scolaire (062-02-2011);
- 4.2 Avis de motion – règlement amendant le règlement numéro 475 afin de prévoir le remboursement à la MRC Les Moulins des travaux de reprofilage du Ruisseau de feu qui sont de sa compétence selon la Loi sur les compétences municipales (063-02-2011);

#### **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Adoption de soumission - services professionnels pour le contrat de vérificateur externe (064-02-2011);

#### **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Autorisation de signature – entente modifiant l'entente avec la Régie d'Aqueduc des Moulins – travaux de remplacement de 2 chambres de vannes d'aqueduc de 500 mm – correction du montant (065-02-2011);

#### **7. URBANISME**

- 7.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (066-02-2011) ;
- 7.2 Adoption du règlement numéro 1001-139 modifiant le règlement de zonage 1001- création de la nouvelle zone 9461-521 – rue du Pont et Saint-Joseph – ajout aux usages déjà autorisés, l'usage d'habitation multifamiliale isolée de 4 logements (067-02-2011) ;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1001-141 modifiant le règlement de zonage 1001 – agrandissement de la zone 8162-31 afin d'y inclure le terrain situé à l'intersection sud-est de la rue Camus et du chemin Saint-Roch et de porter à 6 au lieu de 5 le nombre maximum autorisé de logements par terrain (068-02-2011) ;

- 7.4 Adoption du règlement numéro 1001-142 modifiant le règlement de zonage 1001- fixer à 3 le nombre maximum autorisé de remises pour les habitations de classe « C » en structure juxtaposée, soit une remise par unité de logement (069-02-2011);
- 7.5 Appui auprès de la CPTAQ – enlèvement de sable pour mise en culture sur une partie du lot 3 244 452 du cadastre du Québec – 11121, chemin du Curé Barrette (070-02-2011) ;
- 7.6 Nomination – membre du CCU (retiré) ;

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (071-02-2011);
- 8.2 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (072-02-2011);
- 8.3 Modification à la politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative – patinoires extérieures en période estivale (073-02-2011);
- 8.4 Adoption du Plan d'action de la Loi 56 pour l'année 2011 - des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services (074-02-2011);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation de signature - lettre d'entente numéro 2011-02 – Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. (075-02-2011);
- 9.2 Autorisation de signature - lettre d'entente numéro 2011-01 – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4820 (piscine)(076-02-2011);
- 9.3 Autorisation – création de deux postes additionnels de technicien en documentation à temps partiel et transformation d'un poste saisonnier en poste annuel à temps partiel de technicien en documentation – bibliothèques (077-02-2011);
- 9.4 Autorisation - création d'un poste régulier à temps plein - préposé à la perception - Cour municipale - Direction du greffe et affaires juridiques (078-02-2011) ;
- 9.5 Autorisation – création d'un poste de contremaître - unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités - Direction du loisir et vie communautaire (079-02-2011) ;

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (080-02-2011) ;

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 14 mars 2011, à 19 h 30.

### 13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE (081-02-2011)

#### ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO :** 061-02-2011

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**APPUYÉ PAR :** Michel Lefebvre

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011 et des séances extraordinaires tenues les 17, 31 janvier et 7 février 2011 soient adoptés.

#### ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO :** 062-02-2011

**ATTENDU QUE** le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

**ATTENDU QUE** la problématique du décrochage scolaire est intimement liée à d'autres enjeux relatifs au développement économique local dont la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**ATTENDU QUE** les taux de diplomation en sept (7) ans au secondaire dans la MRC Les Moulins sont de 77,4% pour les filles et de 60,6% pour les garçons ;

**ATTENDU QUE** selon les plus récentes études, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote, à ne pas s'impliquer dans leur communauté et à avoir des problèmes de santé ;

**ATTENDU QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une affaire concernant seulement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement ;

**ATTENDU QUE** la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

**ATTENDU QUE** la résolution du problème du décrochage ne peut se faire sans une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de la région, dont les acteurs municipaux ;

**ATTENDU QUE** les *Journées de la persévérance scolaire* se veulent un temps fort dans l'année pour parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou souligner leurs efforts et de témoigner notre engagement et nos valeurs en faveur de la réussite éducative ;

**ATTENDU QUE** le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) rassemble des partenaires de tous les milieux : éducation, politique, développement régional, santé et services sociaux, affaires, emploi et communautaire ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2011-132-REC du Comité exécutif en date du 9 février 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le Centre régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) en déclarant :

- 1) reconnaître la persévérance scolaire comme un enjeu important pour le développement de la Ville de Terrebonne ;
- 2) la troisième (3<sup>e</sup>) semaine de février comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans la Ville de Terrebonne ;
- 3) assurer une implication de la Ville de Terrebonne dans le cadre des projets régionaux du CRÉVALE dont le plan d'action est appuyé par la CRE Lanaudière par :
  - le port du ruban vert et blanc lors des Journées de la persévérance scolaire ;
  - l'organisation d'activités parent-enfant à la bibliothèque lors des Semaines du berceau au sac à dos ;
  - l'obtention de la certification OSER-JEUNES en faveur de la conciliation travail études;
- 4) faire parvenir copie de cette résolution au CRÉVALE ;
- 5) que la Ville évalue la possibilité de devenir membre du CRÉVALE.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 063-02-2011**

**Le conseiller Jean-Guy Sénécal** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 475-1) modifiant le règlement d'emprunt numéro 475 décrétant des travaux d'aménagement paysager du Ruisseau de feu, de plantation d'arbres, d'arbustes, de couvre-sol, de travaux d'architecture de paysage ainsi que l'appel de proposition du projet de corridor, et ce, afin de prévoir le remboursement du coût des travaux de reprofilage du Ruisseau de feu à la MRC Les Moulins conformément à la Loi sur les compétences municipales.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 064-02-2011**

**ATTENDU QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le contrat de vérificateur externe pour les exercices financiers 2010, 2011 et 2012 (SOU-2011-09);

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue du 12 janvier 2011 ;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1<sup>er</sup> février 2011, à savoir :

Amyot Gélinas, senc  
Samson Bélair / Deloitte & Touche  
EPR inc.  
Raymond Chabot Grant Thornton

**ATTENDU QUE** suite à cette ouverture de soumissions, le comité d'évaluation des soumissions, nommé par le Conseil municipal par sa résolution numéro 11-01-2011, s'est réuni afin de procéder à l'évaluation des propositions techniques selon la grille d'évaluation jointe avec les directives aux soumissionnaires ;

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, suite à sa qualification, a attribué un pointage de 5,32 à la firme EPR inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

**ATTENDU QUE** les firmes Amyot Gélinas, senc, Samson Bélair / Deloitte & Touche et Raymond Chabot Grant Thornton n'ont pas obtenu le pointage nécessaire à leur qualification ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 8 février 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme EPR inc. ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2011-123-REC du Comité exécutif en date du 9 février 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **EPR INC.** pour les services professionnels pour le contrat de vérificateur externe pour les exercices financiers 2010, 2011 et 2012, pour un montant de 79 500\$ (taxes en sus) pour l'année 2010, de 81 200\$ (taxes en sus) pour l'année 2011 et de 83 500\$ (taxes en sus) pour l'année 2012.

**QUE** les certificats de disponibilité de crédits numéros 2010-0356 et 2011-0023 émis par le trésorier sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au vérificateur externe.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 065-02-2011**

**ATTENDU** la résolution du Conseil municipal numéro 245-05-2010 autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins pour la réalisation des travaux de remplacement de 2 chambres de vannes d'aqueduc de 500 mm de diamètre pour un montant de 451 000\$ incluant tous les frais de règlement;

**ATTENDU QUE** le montant des travaux est de 395 650\$ (taxes en sus) selon le prix soumis par la compagnie Les Constructions CJRB inc. ;

**ATTENDU QU'**à l'article 3 de l'entente, un montant total de 451 000\$ a été prévu et que ce montant est insuffisant pour rembourser tous les coûts reliés aux travaux réalisés ;

**ATTENDU QUE** le montant total incluant les travaux, les taxes, les honoraires professionnels et les autres frais aurait dû être de 553 910\$, soit le coût des travaux plus 40% de frais de règlement ;

**ATTENDU QUE** les coûts suivants doivent être remboursés par la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins à la Ville de Terrebonne :

Travaux	395 650,00\$ (taxes en sus)
Honoraires plans et devis	22 148,39\$ (taxes en sus)
Honoraires surveillance des travaux	<u>22 000,00\$ (taxes en sus)</u>
<b>TOTAL</b>	<b>439 798,39\$</b>

**ATTENDU** la recommandation numéro CE-2011-56-REC du Comité exécutif du 19 janvier 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente modifiant l'article 3 de l'entente signée entre la Ville de Terrebonne et la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins pour la réalisation des travaux de remplacement de deux (2) chambres de vannes d'aqueduc de 500 mm de diamètre afin de modifier le montant de 439 798,39\$ par le montant de 496 422,43\$.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 066-02-2011**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier et du 3 février 2011;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 20 janvier et du 3 février 2011 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 24 suivants :

**1- D11-0072 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
21, rue de Gannes / lot 4 502 728 du cadastre du Québec  
Construction Louis-Seize & Associés**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et ce, à la condition suivante:

- Préalablement à l'émission du permis découlant de cette recommandation, le requérant doit fournir les niveaux finaux du terrain et de la résidence afin de respecter les profils prescrits selon les plans d'infrastructures. Cette obligation vise à minimiser les impacts sur les milieux sensibles et les espaces publics. Il est de la responsabilité du demandeur d'assurer l'absence de tout débordement de remblai sur les lots adjacents sans un consentement préalable.

**2- D11-0075 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
105, rue de Sologne / lot 4 502 744 du cadastre du Québec  
Construction Louis-Seize & Associés**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et ce, à la condition suivante:



- Préalablement à l'émission du permis découlant de cette recommandation, le requérant doit fournir les niveaux finaux du terrain et de la résidence afin de respecter les profils prescrits selon les plans d'infrastructures. Cette obligation vise à minimiser les impacts sur les milieux sensibles et les espaces publics. Il est de la responsabilité du demandeur d'assurer l'absence de tout débordement de remblai sur les lots adjacents sans un consentement préalable.

**3- D10-3151    Projet d'abattage d'arbres  
1490, côte de Terrebonne / lot 2 921 658 du  
cadastre du Québec  
Joël Latraverse**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'abattage de trois conifères situés en cour avant, conformément à la proposition de remplacement soumise par le demandeur.

**4- D11-0082    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
2212, rue du Consul / lot 2 123 992 du  
cadastre du Québec  
Daniel Archambault**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**5- D11-0031    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
2211, rue de l'Empereur / lot 4 683 709 du  
cadastre du Québec  
Les Constructions Martin Cousineau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**6- D11-0040    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
2217, rue de L'Empereur / lot 4 683 710 du  
cadastre du Québec  
Les Constructions Martin Cousineau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**7- D11-0047    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale  
2229, rue de l'Empereur / lot 4 683 712 du  
cadastre du Québec  
Les Constructions Martin Cousineau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 8- D11-0054** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2235, rue de l'Empereur / lots 4 683 713 et 4 683 717 du cadastre du Québec**  
**Gestion Architecturale Poirier**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 9- D10-3436** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1080, rue de l'Abricotier / lot 3 989 014 du cadastre du Québec**  
**Construction P.M. inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 10- D10-3426** **Projet de construction d'habitations multifamiliales de 3 unités de logements juxtaposées**  
**4597-4599-4601, rue Noël / lots 4 047 963, 4 047 964 et 4 047 965 du cadastre du Québec**  
**Le Groupe Selona**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour la construction d'habitations multifamiliales de 3 unités de logements juxtaposées sur les lots 4 047 942, 4 047 946, 4 047 950, 4 047 954, 4 047 958 et 4 047 062 :

- Le plan d'implantation réalisé par Mélanie Charette, arpenteur-géomètre, portant le numéro 4572 de ses minutes;
- Les plans d'élévations révisés par le demandeur;
- La palette des matériaux et couleurs soumise par le demandeur.

- 11- D10-3450** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1508, rue Rodrigue / lots 4 247 606 et 4 243 043 du cadastre du Québec**  
**Frank Grilli**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**12- D10-3373** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**40, rue de Bordeaux / lot 4 436 413 du cadastre du Québec**  
**Les Développements Domiciliaires Hébert inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour la construction d'une habitation unifamiliale, le plan de construction bonifié par le demandeur et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**13- D11-0027** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**40, rue de Margaux / lot 4 436 361 du cadastre du Québec**  
**Raymond Aubut Construction inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

**14- D11-0025** **Projet de percement d'une fenêtre**  
**440, rue Saint-Jean-Baptiste / lot 2 440 289 du cadastre du Québec**  
**Steve Guignard**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition soumise par le demandeur relativement au percement d'une fenêtre à l'étage de l'élévation latérale droite du bâtiment, et ce, à la condition suivante:

- Que la fenêtre projetée soit reproporionnée en concordance avec la fenêtre de la lucarne avant et qu'elle respecte les dispositions du Code national du bâtiment ainsi que du Code national de prévention des incendies.

**15- D11-0076** **Projet de validation d'un nouveau concept d'affichage mural « Familiprix »**  
**2340, chemin Gascon / lots 2 122 336, 2 122 061 et 2 400 789 du cadastre du Québec**  
**Daniel Provencher & Cie inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour le bâtiment commercial "Familiprix", le concept d'affichage mural réalisé par Enseignes Pattison Sign Group, daté du 27 janvier 2011.

**16- D11-0022** **Projet de transformation d'un bâtiment commercial « Grenier Chevrolet Buick GMC »**  
**1325, carré Masson / lot 4 271 555 du cadastre du Québec**  
**Daniel Levasseur**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour la transformation du bâtiment commercial, le plan projet d'implantation réalisé par Daniel Levasseur, architecte, et le plan d'architecture, à l'exclusion du concept d'affichage illustré, réalisé par Daniel Levasseur, architecte.

- 17- D10-3360** **Projet de validation d'un nouveau concept d'affichage mural et sur socle «Léveillé Toyota»**  
**1369, montée Masson / lots 2 916 870 et 2 916 866 du cadastre du Québec**  
**Litepro**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour le bâtiment commercial « Léveillé Toyota », le concept d'affichage mural réalisé par Enseignes Pattison Sign Group et l'ajout d'un logo sur les enseignes sur socle existantes réalisé par Enseignes Pattison Sign Group.

- 18- D08-2609** **Projet d'aménagement d'un mur de soutènement existant**  
**245, 5<sup>ème</sup> avenue / lot 3 665 001 du cadastre du Québec**  
**9151-1899 Québec inc.**

**QUE** le Conseil municipal *refuse* l'approbation de la proposition d'aménagement d'un mur de soutènement soumise par le demandeur.

- 19- D11-0100** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2915, montée Gagnon / lot 4 619 385 du cadastre du Québec**  
**Sylco Construction inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 20- D10-3334** **Projet de construction d'une habitation**  
**5600, chemin Gascon / lot 2 921 711 du cadastre du Québec**  
**Pépinère Di Sabatino & Fils Itée**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour la construction d'une habitation unifamiliale, le plan de construction soumis par le demandeur.

- 21- D11-0018** **Projet d'un ajout d'une véranda 4 saisons**  
**2545, rue de Lisieux / lot 2 124 101 du cadastre du Québec**  
**Yvan Jobin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan déposé démontrant un projet d'ajout d'une véranda 4 saisons, tel que soumis par le demandeur.

- 22- D11-0087** **Projet d'agrandissement d'un deuxième étage sur la partie arrière de la résidence**  
**1, croissant des Moissons / lot 1 946 721 du cadastre du Québec**  
**Michel Gauthier**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan visant un agrandissement au deuxième étage de la partie arrière de la résidence réalisé par Planiplan, daté du 26 janvier 2011.

**23- D11-0078** **Projet de construction d'une résidence unifamiliale**  
**11 291, rue du Seigle / lot 1 888 338 du cadastre du Québec**  
**Dany Castilloux**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**24- D10-3321** **Projet d'agrandissement industriel et de réaménagement d'un stationnement « Automatex »**  
**2305, boulevard des Entreprises / lot 3 148 994 du cadastre du Québec**  
**Construction Orco inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte :

- La proposition d'implantation et de réaménagement du stationnement soumise par le demandeur;
- Les plans d'élévations soumis par le demandeur, et ce, aux conditions suivantes :
  - à l'absence de coupes d'arbres en cour arrière sauf l'espace requis pour exécuter les travaux de construction (maximum 6 mètres) ;
  - au dépôt et à la validation d'un plan de réaménagement du stationnement, lequel favorisera le maintien des îlots de verdure existants et l'ajout d'un tel îlot attenant à la nouvelle section de cases de stationnement projetée ;
  - au dépôt et à la validation d'un plan de plantation détaillé, lequel devra prévoir une plantation significative d'arbres en cour avant, en front de l'agrandissement, et ce, afin de compenser l'abattage d'arbres visant à permettre l'agrandissement du bâtiment industriel.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 067-02-2011

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Luc Labrecque

**APPUYÉ PAR :** Daniel L'Espérance

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 9461-521 aux dépens de la zone 9461-52 afin d'ajouter à cette nouvelle zone située à l'angle des rues du Pont et Saint-Joseph, l'usage d'habitation multifamiliale isolée de 4 logements tout en conservant les usages déjà autorisés, soit adopté sous le numéro 1001-139.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 068-02-2011

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 8162-31 aux dépens de la zone 8262-72 afin d'y ajouter le terrain situé à l'intersection de la rue Camus et du chemin Saint-Roch et de modifier la grille des usages et normes de cette zone afin de porter à 6 au lieu de 5 le nombre maximum autorisé de logements par terrain, soit adopté sous le numéro 1001-141.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 069-02-2011

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de fixer à 3 le nombre maximum autorisé de remises par terrain pour les habitations de classe « C » en structure juxtaposée, soit une remise par unité de logement, dans les zones 8968-32 et 8968-77 (rues Noël, de l'Avocatier et Rodrigue), soit adopté sous le numéro 1001-142.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 070-02-2011

**ATTENDU** la demande de M. Jérôme Villeneuve pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 3 244 452 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** le zonage municipal autorise les usages agricoles de culture, d'élevage et de service de transformation;

**ATTENDU QUE** la présente demande vise le réaménagement agricole d'un plateau sableux;

**ATTENDU QUE** la présente demande vise la consolidation d'une entité agricole en soi;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la demande du requérant formulée auprès de la CPTAQ relativement à l'enlèvement de sable visant à permettre des travaux de mise en culture sous forme de céréales ou maïs-grain sur une partie du lot 3 244 452 du cadastre du Québec correspondant à une superficie d'environ 5,1 hectares, le tout conditionnellement au maintien de bandes tampons laissées intactes sur une largeur de 10 mètres le long des limites de propriété, immédiatement suivies de talus aménagés selon des pentes de 30 degrés faisant la transition entre le terrain naturel et le terrain rabaissé.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 071-02-2011**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal le 13 décembre 2004 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 14 février 2011 au 13 février 2012, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

ASSOCIATION DE BASKETBALL DU COIN DYNAMIQUE	GROUPE B
ASSOCIATION RÉGIONALE DE FOOTBALL LAURENTIDES/LANAUDIÈRE	GROUPE B
LES RENTIERS DE LA PLAINE	GROUPE F

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 072-02-2011

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants, le tout suivant la recommandation CE-2011-57-REC du Comité exécutif en date du 19 janvier 2011 :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Comité d'aide aux Lachenois</b> salaire de la directrice générale	30 000 1 versement
<b>Comité d'aide aux Plainois</b> soutien aux opérations	10 000 1 versement
<b>Maison des Jeunes Terrebonne</b> soutien aux opérations	132 500 Mensuel / 12 versements
<b>Lachenaie Action Jeunesse</b> soutien aux opérations	44 000 Mensuel / 12 versements
<b>Chevaliers de Colomb de Lachenaie</b> festival de pêche	1 600 1 versement
<b>Comités de quartier George-VI</b> fête de quartier (5 000\$) et soutien aux opérations (1 300\$)	6 300 1 versement
<b>Chevaliers de Colomb de La Plaine</b> fête Nationale	26 000 2 versements
<b>Club Optimiste Lachenaie</b> fête Nationale	26 000 2 versements
<b>SODECT</b> fête Nationale	110 000 2 versements
<b>Gala du Griffon d'or</b> soutien aux opérations	20 000 1 versement
<b>Les Cobras de Terrebonne – Junior AAA</b> soutien aux opérations	15 000 1 versement
<b>Comité d'aide aux Lachenois</b> local sur Grande-Allée	33 711 Mensuel / 12 versements
<b>Chevaliers de Colomb de Terrebonne</b> subvention prêt du local	13 500 1 versement

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2011-0007 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 073-02-2011

**PROPOSÉ PAR :** Stéphane Berthe

**APPUYÉ PAR:** Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2010-1243-REC du Comité exécutif du 1<sup>er</sup> décembre 2010, que les modifications suivantes soient apportées à la politique relative à l'utilisation des patinoires extérieures en période estivale et la politique relative à l'utilisation des plateaux sportifs extérieurs incluses dans la « **Politique de reconnaissance et Politiques de soutien à la vie associative** » à savoir :



### **Politique relative à l'utilisation des patinoires extérieures en période estivale**

#### **Activités régulières**

Le début des activités en soirée est selon... desservis par ces équipements. **De façon générale, un maximum de trois (3) journées d'activités par semaine par patinoire sera accordé aux associations et ligues en période estivale.**

### **Politique relative à l'utilisation des plateaux sportifs extérieurs**

Les demandes de réservation régulière formulées pour la totalité de la saison d'activités seront considérées en priorité.

**Les ligues dont la majorité de la clientèle est d'âge mineur qui ne sont pas constituées légalement en organisation à but non lucratif selon la partie 3 de la loi sur les compagnies n'auront pas le privilège de pouvoir réserver des plateaux de façon régulière.**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 074-02-2011**

**ATTENDU** le dépôt du Plan d'action de la Loi 56 – année 2011 « des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services aux personnes handicapées »;

**ATTENDU** la recommandation CE-2011-66-REC du Comité exécutif en date du 26 janvier 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le Plan d'action de la Loi 56 – année 2011 « des outils pour l'accessibilité et l'adaptation des services aux personnes handicapées ».

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 075-02-2011**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2011-02 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., afin de combler le poste de sergent aux unités spéciales d'intervention (sergent USI) suite au prêt du sergent Alain Caron à l'École Nationale de Police du Québec, le tout suivant la recommandation CE-2011-99-REC du Comité exécutif du 2 février 2011.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 076-02-2011

**PROPOSÉ PAR :** Michel Morin

**APPUYÉ PAR :** Frédéric Asselin

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2011-01 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4820 (piscine), concernant l'évaluation de la fonction de caissier, le tout suivant la recommandation CE-2011-98-REC du Comité exécutif du 2 février 2011.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 077-02-2011

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création de deux (2) postes additionnels de technicien en documentation à temps partiel et la transformation d'un poste saisonnier en poste annuel à temps partiel de technicien en documentation à la Direction du loisir et vie communautaire et autorise la Direction des ressources humaines à procéder à l'affichage desdits postes, le tout suivant la recommandation CE-2011-95-REC du Comité exécutif en date du 2 février 2011.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 078-02-2011

**PROPOSÉ PAR :** Michel Morin

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste régulier à temps plein de préposé à la perception à la Cour municipale à la Direction du greffe et affaires juridiques, et ce, afin de mieux répondre aux besoins des opérations et autorise la Direction des ressources humaines à procéder à l'affichage dudit poste, le tout suivant la recommandation CE-2011-124-REC du Comité exécutif en date du 9 février 2011.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 079-02-2011**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

Suivant la recommandation CE-2011-125-REC du Comité exécutif en date du 9 février 2011, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste cadre de contremaître à la Direction du loisir et vie communautaire et que le salaire soit fixé à la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**QUE** les directions du loisir et vie communautaire et des ressources humaines soient et sont autorisées à procéder au recrutement.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2011-0022 soumis par le trésorier au montant de 56 000\$, du poste budgétaire numéro 02-130-00-999 aux postes budgétaires numéros 02-715-00-111 et suivants et 02-710-00-515, soit accepté.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 080-02-2011**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant les recommandations CE-2011-33-REC et CE-2011-90-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

#### **Interdiction de stationner en tout temps – Parc Dumais**

- 1- à l'intérieur du stationnement en gravier aux accès et sorties pour permettre la libre circulation des véhicules d'urgence.

#### **Interdiction de stationner du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre – chemin du Coteau, croissant du Vallon et croissant de la Source**

- 1- sur le chemin du Coteau, de la rue des Escoumins jusqu'au croissant de la Source, du côté nord.

#### **Interdiction de stationner en tout temps – rue d'Angora**

- 1- sur la rue d'Angora, entre la rue Godard et la rue Hansen, du côté nord et sud.

#### **Panneaux d'arrêt – rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur**

- 1- sur la rue du Général, à l'intersection de la rue Napoléon, en direction sud ;
- 2- sur la rue du Consul, à l'intersection de la rue Napoléon, en direction sud ;
- 3- sur la rue du Consul, à l'intersection de la rue de la Licorne, en direction nord ;
- 4- sur la rue du Commandant, à l'intersection de la rue Napoléon, en direction sud ;

- 5- sur la rue du Commandant, à l'intersection de la rue de la Licorne, en direction nord;
- 6- sur la rue de l'Empereur, à l'intersection de la rue Napoléon, en direction sud ;
- 7- sur la rue de la Licorne, à l'intersection de la rue de l'Empereur, en direction est, ouest et nord.

**Panneaux d'arrêt – rues Brière et Hall**

- 1- sur la rue Brière, à l'intersection de la rue Hall, en direction ouest.

**Panneaux d'arrêt à enlever – rue Saint-Antoine**

- 1- sur la rue Saint-Antoine, à l'intersection de la rue Théberge, en direction ouest ;
- 2- sur la rue Saint-Antoine, à l'intersection de la montée Masson, en direction est.

**Panneaux d'arrêt à enlever – rue Gagnon**

- 1- sur la rue Gagnon, à l'intersection de la rue du Curé-Comtois, en direction nord.

**Panneaux d'arrêt à enlever – rue Brière et montée Masson**

- 1- sur la rue Brière, à l'intersection du boulevard des Seigneurs, en direction sud ;
- 2- sur la montée Masson, à l'intersection de la rue Brière, en direction sud.

Prolongation du garde-fou devant le 10800, chemin du Curé-Barrette, à l'intersection de la route 335.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 081-02-2011**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire suppléant

---

Greffier

---